

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Boulogne-Billancourt, le 12/03/2024

Le groupe TF1 a déposé le 12 mars 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2023 en version HTML.

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté à partir du site Internet de la Société https://www.groupe-tf1.fr/. La version anglaise sera disponible le 20 mars 2024.

Il est également disponible sur le site de l'AMF https://www.amf-france.org/fr.

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 inclut notamment le rapport annuel intégré ; le rapport financier annuel 2023, constitué des comptes consolidés, des comptes sociaux, du rapport de gestion ainsi que des rapports des commissaires aux comptes ; les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ; le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2024 ainsi que la déclaration de performance extra-financière.

GROUPE TF1

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - mcarcabal@tf1.fr